

# AGFMQ INFO\$



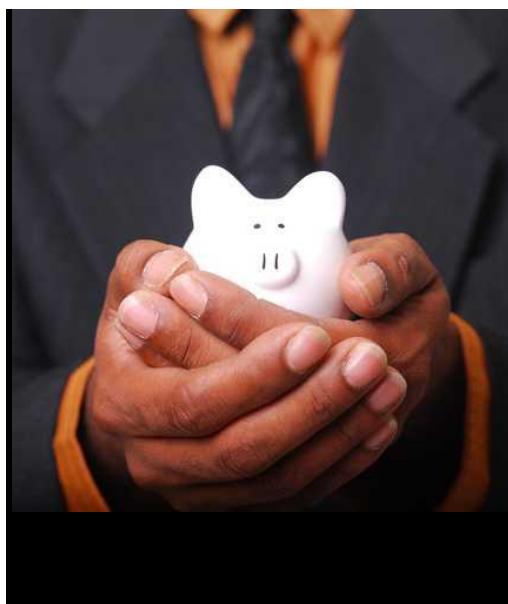
Association des gestionnaires  
financiers municipaux  
du Québec

Volume 21 no. 2  
Juillet 2025

7245, rue Clark, bureau 305, Montréal  
(Québec) H2R 2Y4  
Tél. : 514 499-1130  
Sans frais : 1 877 499-1130  
[agfmq@agfmq.com](mailto:agfmq@agfmq.com)/[agfmq.com](http://agfmq.com)

## SOMMAIRE

Compte rendu – Groupe de travail et comité consultatif / Juin 2025 .....	1
En route vers l'élection .....	2
Saviez-vous que ? .....	4
Rappel – Renouvellement de votre adhésion .....	4
Bonnes vacances .....	4



## COMPTRE RENDU – GROUPE DE TRAVAIL ET COMITÉ CONSULTATIF / JUIN 2025

Le ministère a modifié les modalités de versements des subventions confirmées ; elles seront désormais plus fréquemment versées comptant. En attente du versement, un emprunt temporaire peut être obtenu par l'organisme avec une résolution du Conseil. Ce montant subventionné doit **être exclu de toute demande de règlement** en lien avec les travaux subventionnés. Seules les subventions dont les versements se font sur le « service de dette » devraient pouvoir être financées par un emprunt à long terme.

Le ministère a mis sur le portail un lien afin d'éclaircir certaines précisions sur les règlements parapluie :

<https://www.quebec.ca/gouvernement/gestion-municipale-finances-fiscalite-municipales/financement/reglement-emprunt/rediger/termes-generaux-parapluie>

**La norme SP1202** – Présentation des états financiers, sera en vigueur pour l'exercice 2027. L'application anticipée est permise, mais PERFORM ne permet pas la coexistence des deux versions donc tous les organismes devront passer à la nouvelle norme pour la présentation de l'exercice 2027.

Le ministère a récemment contacté plusieurs organismes en lien avec la présentation du DCTP. Certaines organisations ont dû justifier son utilisation. Il faut s'en tenir à la liste autorisée dans le Manuel de présentation, autrement une autorisation doit être émise par le ministère.

Ayant transmis majoritairement vos rapports financiers 2024 au ministère nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires ou questions.

Il nous fera plaisir de les relayer lors des séances de travail avec les membres du comité de travail et du comité de consultation.

**Isabelle Maillé, CPA**  
Présidente

## EN ROUTE VERS L'ÉLECTION

En mai et juin dernier, l'équipe de la coordination en financement politique d'Élections Québec a offert une formation sur le financement politique et le contrôle des dépenses pour les municipalités de plus de 5 000 habitants. Il s'agissait de la première formation d'une série de trois. Les objectifs de cette formation étaient d'acquérir les principales notions liées au financement politique et aux dépenses électorales, de comprendre les responsabilités de chaque intervenant et de se familiariser avec les différents systèmes et outils d'Élections Québec. En voici un bref résumé :

### INTERVENANTS ET RÔLES

Les différents intervenants sont :

- Directeur général des élections (DGEQ) – Direction du financement politique
- Greffier, greffièrue, secrétaire-trésorier ou secrétaire-trésorière
- Président ou présidente d'élection
- Trésorier ou trésorière
- Entités politiques autorisées

Les principaux rôles du trésorier ou de la trésorière sont d'appuyer le DGEQ dans l'application du chapitre XIII de la LERM, d'établir les limites des dépenses électorales, de saisir les données des rapports dans le système AFM, de publier un sommaire des rapports de dépenses électorales et de rembourser les dépenses électorales admissibles à la suite de l'approbation finale du DGEQ.

Les grands principes du chapitre XIII de la LERM qui nous guident dans nos actions sont l'équité et la transparence. Ainsi, les entités politiques doivent être autorisées, les contributions doivent être versées exclusivement par des électeurs et des électrices, il existe une limite des dépenses électorales et une reddition de comptes doit être produite.

Le rôle de représentant officiel et d'agent officiel d'un candidat indépendant autorisé vient avec de nombreuses responsabilités. Plusieurs capsules et formations sont disponibles sur le site d'Élections Québec. Elles peuvent être consultées au <https://www.electionsquebec.qc.ca/comprendre/comprendre-le-financement-politique/formation-des-personnes-responsables-du-financement/>

### ENCADREMENT DU FINANCEMENT POLITIQUE

Plusieurs règles s'appliquent au financement politique. En voici quelques-unes :



Association des gestionnaires  
financiers municipaux  
du Québec

## Le fonds électoral

Un fonds électoral (compte bancaire) distinct doit être ouvert dans une succursale bancaire québécoise. Toutes les entrées et sorties de fonds doivent y être transigées. Pour les partis politiques, celui-ci est alimenté par le fonds du parti et est utilisé exclusivement pour acquitter les dépenses électorales.

Il existe une exception pour un candidat indépendant autorisé (CIA) autofinancé. L'ouverture d'un fonds électoral n'est pas obligatoire si le financement de la campagne provient **exclusivement** de la contribution du CIA (maximum de 1 000 \$ lors d'une année électorale)

## Contributions

Définition : Sommes d'argent, biens ou services fournis par un électeur ou une électrice de la municipalité.

Pour chaque contribution, un reçu doit être émis. Une nouveauté en 2025, le virement de fonds peut être utilisé pour verser une contribution de plus de 50 \$. Pour plus de détails, vous pouvez consulter <https://www.electionsquebec.qc.ca/simpliquer/faire-un-don-a-un-parti-politique-ou-a-une-personne-candidate/>

Les contributions sont admissibles à un crédit d'impôt. Veuillez prendre note que le crédit d'impôt sera aboli à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

## Contrôle des dépenses électorales

Une dépense électorale est le coût de biens ou services **utilisé** pendant la période électorale. La période électorale est du 19 septembre 2025 au 2 novembre 2025 20h. Il existe 4 catégories de dépenses électorales : Publicité, Biens et services, location de locaux et voyages et repas.

Vous trouverez les différents guides et directives ainsi que le calendrier des activités à réaliser sur les services en ligne d'Élections Québec <https://www.pes.electionsquebec.qc.ca/>

De plus, la reprise de cette formation et 2 autres activités de formations aux trésoriers sont disponibles en visioconférence en août et septembre. Pour vous inscrire : [Calendrier des activités disponibles à Élections Québec](#).

**Jocelyne Montreuil** MBA, CPA  
Présidente, Ex-officio

# AGFMQ INFO\$



Association des gestionnaires  
financiers municipaux  
du Québec

## SAVIEZ-VOUS QUE ?

Certains fournisseurs à l'étranger ont des codes de taxes en lien avec le « Régime Simplifié /Désigné ».

Ayez l'œil ouvert pour :

- Code de TPS finissant par **RT999**
- Code de TVQ commençant par **NR**

Ils peuvent charger la TPS et la TVQ si la fourniture est taxable **SAUF** si vous lui fournissez vos codes de taxes fédéral et provincial. À ce moment, aucune taxe n'est chargée et on doit s'auto cotiser.

*Isabelle Maillé, CPA*  
Présidente

## RAPPEL : RENOUVELLEMENT DE VOTRE ADHÉSION

Restez connecté à notre communauté et profitez de tous les avantages en renouvelant votre adhésion dès aujourd'hui. Vous devriez avoir déjà reçu votre avis de renouvellement pour 2025-2026. Si ce n'est pas le cas, merci de le signaler par courriel à l'adresse suivante [agfmq@agfmq.com](mailto:agfmq@agfmq.com).

**Ne laissez pas passer cette occasion! Renouvelez dès maintenant!**

*Merci de votre fidélité et de votre confiance !*

## BONNES VACANCES

Les membres du conseil d'administration de l'AGFMQ profitent de l'arrivée officielle de la saison estivale pour vous offrir leurs meilleurs souhaits de vacances.

Profitez bien de ce congé bien mérité pour vous adonner à vos passe-temps favoris, pour passer du temps en famille ou pour simplement recharger vos batteries.

**Amusez-vous en toute sécurité !**

